

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 1875.

## PATENTES DES MÉDECINS ET DES AVOCATS (1).

### AMENDEMENTS.

J'ai l'honneur de proposer les *amendements* suivants, pour le cas où l'exemption du droit de patente dont jouissent les avocats serait supprimée :

A l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi de la section centrale, ajouter un paragraphe ainsi conçu :

« Le droit de patente perçu sur les avocats est réglé par un tarif coté C » annexé à la loi du 21 mai 1849. »

A l'article 2 du même projet, remplacer le texte du projet par ce qui suit :

« Le tarif C est établi et appliqué de la manière suivante. »

---

(1) Projet de loi, n° 99.  
Proposition de loi, n° 151 } Session de 1874-1875.  
Rapport, n° 163.  
Amendement, n° 50.

## TARIF C.

CLASSES.	1 <sup>er</sup> RANG.	2 <sup>e</sup> RANG.	3 <sup>e</sup> RANG.	4 <sup>e</sup> RANG.
	Anvers. Bruxelles. Gand. Liège.	Arlon. Bruges. Charleroi. Dinant. Louvain. Mons. Namur. Termonde Tongres. Verviers.	Audenarde. Courtrai. Furues. Hasselt. Huy. Malines. Marche. Neufchâteau. Nivelles. Turnhout Ypres. Alost. Ostende. Saint-Nicolas	Toutes les autres villes et communes.
1 <sup>re</sup> classe	100 »	75 »	56 »	42 »
2 <sup>me</sup> —	75 »	56 »	42 »	30 50
3 <sup>me</sup> —	50 »	37 50	28 »	21 »

Les avocats sont taxés d'après le lieu de leur résidence. Sont assimilées sous ce rapport aux localités nominativement désignées au tableau ci-dessus, les communes qui leur sont contiguës ou forment avec elles une agglomération.

Sont taxés à la première classe, a) les avocats à la Cour de cassation, b) les avocats qui pratiquent la plaidoirie et la consultation, et sont inscrits au tableau d'un barreau d'appel ou de première instance depuis dix ans au moins ;

A la deuxième classe, ceux qui sont inscrits au tableau depuis moins de dix ans ou ne pratiquent que la consultation ;

A la troisième classe, ceux qui sont inscrits à un tableau sans pratiquer la plaidoirie ni la consultation, ou qui pratiquent l'une ou l'autre sans être inscrits à aucun tableau.

Sont exempts de tout droit de patente les avocats régulièrement en stage.

GUSTAVE JOTTRAND.